

Avis d'Attribution Provisoire de Consultation

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Ecole Nationale Supérieure de Cybersécurité informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 04/NSCS/2026, relative à l'Acquisition de Fournitures et consommables Informatiques et de Reprographie au profit de l'Ecole Nationale Supérieure de Cybersécurité qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, la consultation est attribuée provisoirement à la société citée sur le tableau ci-dessous, et ce conformément aux dispositions du cahier des charges :

Intitulé de l'opération	Soumissionnaire retenu	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	Montant de l'offre	Critère d'évaluation			Délai de livraison
				Note Technique	Note Financière	Note Globale	
Lot n°01 : Acquisition de Fournitures et Consommables Informatique	wafire Groupe	19128200196414741600	1 388 135 00 DA	18	80	98	10 jours

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard deux (02) jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'attribution provisoire.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès du service contractant dans un délai de cinq (05) jours à compter de la première publication du présent avis. Si le cinquième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le présent avis d'attribution provisoire fera l'objet d'une publicité au sein des locaux de l'APC de Mahalma et l'APC de Zéralda, et sur le site Web de l'Ecole www.enscs.edu.dz

Le Directeur
مدير المدرسة الوطنية العليا
في الأمن السيبراني
رياحة محمد أمين